

La Lucarne

La revue de l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ)

Vol. XXX, numéro 2

Printemps 2010



Magnifique galerie de bois ouvragé
Saint-Roch-de-l'Acadian
(Photo : Clément Locat)

Galleries et balcons voir Fiche technique

Sommaire

◆ Photo de couverture	2
◆ Un projet de loi sur le patrimoine culturel	3
◆ La démolition de la maison Lucien-Bolduc	4
◆ Ma bibliothèque	6
◆ Groupe-conseil pour les membres	7
◆ Les galeries et les balcons	8
◆ Activités 2010	10
◆ En bref	12
◆ Petites annonces	13
◆ Rétrospective	16

PHOTO DE COUVERTURE

Magnifique galerie de bois ouvragé

Cette galerie aux éléments décoratifs remarquables orne une maison de style néo Queen Anne datant du début du 20^e siècle. Cette maison est située au village de Saint-Roch-de-l'Achigan dans la région de Lanaudière.

Les galeries et les balcons, écrit Clément Locat dans la chronique Fiche technique, sont souvent les premiers éléments qui accrochent l'œil à la vue d'une maison. Ce sont aussi des éléments qui témoignent du savoir-faire des artisans, des ébénistes et des menuisiers essentiels à la création et à l'entretien de ces beaux ouvrages.

Voir *Fiche technique* – pages 8 et 9.

La Lucarne

Rédactrice en chef : Anita Caron
Comité de rédaction : Marie-Lise Brunel, Monik Grenier, Agathe Lafortune, Louis Patenaude.
Collaborateurs : Réal Béland, Andrée Bossé, Monique Grenier, Clément Locat, Marc-André Mathieu, Benoît Simard, Claudel Saint-Pierre
Crédits photographiques :
Brigitte Grondin, Clément Locat, Claudel Saint-Pierre, Ville de Contrecoeur
Mise en page et transmission des textes : Agathe Lafortune
Infographie : Michel Dubé
Imprimeur : Imprimerie de la CSDM
Livraison: Traitement Express Inc.
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Dépôt légal : ISSN 0711 — 3285

La Lucarne est le bulletin de liaison de l'association *Amis et propriétaires de maisons anciennes* du Québec (APMAQ).
Publiée à chaque trimestre depuis 1982, *La Lucarne* se veut un lieu d'information sur différents aspects reliés à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine.

Secrétariat de l'Apmaq:
2050, rue Amherst, Montréal, (Québec)
H2L 3L8

Téléphone : (514) 528-8444
Télécopieur : (514) 528-8686
Courriel : apmaq@globetrotter.net
<http://www.maisons-anciennes.qc.ca>

On peut reproduire et citer les textes parus dans *La Lucarne* à la condition d'en indiquer l'auteur et la source.

Les opinions exprimées dans *La Lucarne* n'engagent que leurs auteurs.

La galerie et ses éléments décoratifs

(Photos : Clément Locat)



Galerie avec garde-corps formé d'une main courante supportée par des consoles sur une maison de style néo-Queen Anne de Louiseville. Ce modèle est courant en Mauricie.



Consoles sur colonne de bois tourné d'une maison d'influence victorienne de la fin du 19^e siècle.

Les membres du conseil d'administration 2009-2010

Louis Patenaude, président
(514) 845-5915
Philippe Gariépy, vice-président
(450) 661-5236
Réal Béland, trésorier
(450) 661-2949
Andrée Bossé, secrétaire du Conseil (514) 521-3854
Marie-Lise Brunel, secrétaire-régistrare (514) 849-9669
Monik Grenier, conseillère
(450) 887-7572
Monique Marceau, conseillère
(819) 562-7166
Antonio Thibault, conseiller
(418) 656-1156

UN PROJET DE LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Louis Patenaude

Au début de 2008, la ministre de la Culture des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ) invitait l'ensemble de la société québécoise à se prononcer sur le contenu de son livre vert intitulé *Un regard neuf sur le patrimoine culturel* qui avait pour but la révision de la Loi sur les biens culturels de 1972.

Cette démarche avait été précédée par la consultation de l'an 2000 en vue d'élaborer un projet de politique du patrimoine culturel. Dans chacun des cas, l'APMAQ, à l'instar d'un grand nombre d'organismes, a constitué un groupe de travail et a préparé un mémoire en réponse au Gouvernement (1).

Le 18 février 2010, la ministre donnait suite à la consultation de 2008 en déposant son projet de loi. Or, au même moment, le présent numéro de *La Lucarne* était sur le point d'aller sous presse. C'est dire que nous n'avons pas eu le loisir d'en faire l'analyse et que nous nous limiterons à en mentionner quelques grands traits.

Le projet de loi élargit la notion de patrimoine de façon à y inclure « les paysages culturels patrimoniaux et le patrimoine immatériel », ainsi que « les personnages, les lieux et les événements historiques ». Par patrimoine immatériel, la ministre entend « les connaissances, les pratiques et les savoir-faire fondés sur la tradition ». Le savoir-faire traditionnel en matière de restauration de maisons anciennes est-il un patrimoine immatériel? La réponse, affirmative à notre avis, aurait pour effet d'apporter un appui précieux à notre dossier sur les techniques traditionnelles de constructions domiciliaires lesquelles sont, à n'en pas douter, patrimoniales.

La ministre propose de préciser les dispositions concernant les devoirs des propriétaires de biens culturels. Ainsi des sanctions d'une sévérité accrue pourraient être appliquées dans les cas où un propriétaire d'un bien patrimonial classé ne prendrait pas les mesures nécessaires pour assurer la préservation de ce bien. Les amendes pourraient atteindre, pour une personne physique, 190 000\$ et, pour une personne morale, 1 140 000\$. Ces amendes pourraient être doublées en cas de récidive et triplées en cas de récidive additionnelle. Les amendes seraient versées au Fonds du patrimoine culturel.

Cependant, peut-on se demander, la future loi prévoit-elle des contreparties à l'intention des propriétaires qui restaurent un bien culturel immobilier? Y aura-t-il des avantages fiscaux comme le livre vert le proposait? La ministre n'a rien mentionné à ce sujet lors de sa conférence de presse. Une lecture complète du projet nous éclairera peut-être sur ce point.

Par ailleurs, on pourrait, selon les dispositions proposées, tarifier les demandes de permis présentées par les promoteurs immobiliers en fonction des frais que celles-ci supposent. Présentement, de telles demandes n'entraînent pas de frais. Les sommes ainsi reçues seraient versées au Fonds du patrimoine culturel.

La ministre nous annonce qu'un « régime d'ordonnance » serait institué. La ministre ou les municipalités pourraient ainsi ordonner la fermeture d'un lieu, la cessation de travaux, la tenue de fouilles archéologiques, etc., et ce, pour une durée de 30 jours, lorsqu'on juge qu'un bien est susceptible de présenter une valeur patrimoniale. Voilà une mesure d'urgence qui pourra rendre service en cas de crise. Cependant, a-t-on prévu des mesures tendant à éviter les crises?

Des pouvoirs similaires à ceux de la ministre seraient octroyés aux municipalités. Bien qu'il soit dit que « les outils nécessaires à une intervention plus complète et plus efficace » de leur part serait assurée, ceci n'est pas sans inquiéter. L'APMAQ s'est exprimée sur ce point dans son mémoire.

Comme on peut le constater, beaucoup de questions, à ce stade-ci, se posent encore à nous. Nous espérons trouver des réponses au cours des semaines à venir et en faire part à nos lecteurs dans les prochaines *Lucarnes*. Quoi qu'il en soit de leur pertinence, si ces nouvelles propositions sont adoptées, c'est la fermeté ou le laxisme avec lesquelles elles seront mises en œuvre qui comptera.

(1) Ces deux mémoires, celui de 2000 et celui de 2008, se trouvent sur le site de l'APMAQ. On trouvera en page 16 du présent numéro de *La Lucarne* une *Rétrospective* de l'évolution de la législation sur les biens culturels. On pourra aussi relire le billet d'Anita Caron portant sur le mémoire de 2008 qui a été publié dans *La Lucarne* de l'été 2008.

La démolition de la maison Lucien-Bolduc Un chapitre honteux de l'histoire de Saint-Éphrem de Beauce

Marc-André Mathieu, secrétaire de la Société du patrimoine de Saint-Éphrem

- *Malgré le travail de la Société du patrimoine de Saint-Éphrem de Beauce et les appuis de l'APMAQ et du CMSQ pour que soit sauvegardée la maison Lucien-Bolduc, celle-ci a été démolie pour faire place au nouveau carrefour des routes 108 et 271. La valeur patrimoniale de ce magasin général, en activité depuis 1884, était pourtant incontestable. Avec l'église, située à proximité, le magasin formait le cœur du village. Il en racontait l'histoire et la vie sociale. Sans ce bâtiment, le paysage a perdu son âme. Un repère central des lieux est disparu à jamais. A titre de secrétaire de la Société du patrimoine de Saint-Éphrem de Beauce et de responsable du dossier, Marc-André Mathieu fait le récit d'un combat perdu pour la survie d'un magasin général qui fut le témoin de plus de cent ans d'histoire.*
- Pour en savoir davantage, voir *La Lucarne*, printemps 2009 : photo page couverture et chronique Sauvegarde.

C'est dans l'après-midi du lundi 19 octobre 2009, que le président de la Société du patrimoine de Saint-Éphrem, monsieur Pierre Mathieu, reçut une lettre du Ministère des transports du Québec (MTQ). Datée du vendredi précédent, cette lettre annonçait la démolition de l'ancien magasin général Lucien-Bolduc. Mais aucune date précise n'était donnée quant à la démolition. De plus, connaissant par expérience la lenteur du MTQ,

jamais nous n'aurions pu imaginer la vitesse à laquelle disparaîtrait ce témoin de cent vingt-cinq ans de notre histoire locale.

Pendant la nuit...

La démolition de la maison Bolduc par le Ministère des transports du Québec fut tout aussi expéditive que sauvage. Les travaux débutèrent dans la soirée du 19 octobre, après le coucher du soleil, pour se terminer le lendemain. Proprement et promptement, la maison et toutes ses dépendances furent démolies à l'aide d'une excavatrice pour être ensuite acheminées directement au dépotoir. Seulement quelques pièces du bâtiment principal furent sauvées grâce à la rapidité d'esprit et à l'acharnement



La maison Bolduc, avant sa démolition.
Un bien patrimonial dont on n'a plus que des traces photographiques et des souvenirs.
(Photo: Brigitte Grondin)

Le rôle du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine du Québec

Bien sûr, on peut être surpris et choqué de l'attitude du Ministère des transports dans ce dossier, celui-ci allant complètement à l'encontre de tout ce que prône le Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine du Québec. Par contre, ce sont deux résolutions du conseil municipal de Saint-Éphrem qui mirent fin à tous mes espoirs de sauver la maison Bolduc.

de deux citoyens. Évidemment, le porte-parole du Ministère des transports s'excusa par le biais des journaux locaux de n'avoir averti personne de la date des travaux. Malgré ces excuses, je demeurerai pour toujours convaincu que le Ministère a agi de façon délibérée afin d'éviter, autant que possible, la médiatisation d'une démolition honteuse.

La municipalité refuse d'utiliser son pouvoir de citation

La première résolution municipale fit suite à la lettre d'appui de l'APMAQ visant à soutenir la Société du patrimoine de Saint-Éphrem dans ses démarches de sauvegarde. En résumé, cette résolution affirme que « la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce n'assurera pas la pérennité concernant la maison Lucien-Bolduc en utilisant son pouvoir de citation qui lui a été délégué par la Loi sur les biens culturels du Québec ».

Personnellement, j'en conclus que la loi sur les biens culturels et surtout le pouvoir de citation qu'elle délègue aux municipalités sont des outils complètement inutiles lorsque les élus en place n'ont pas les connaissances requises pour faire la différence entre une maison patrimoniale et un vulgaire tas de bois! De plus, comme la citation n'est qu'un simple règlement municipal qui peut être facilement défait comme n'importe quel autre, il est évident, selon moi, que même si la maison Bolduc avait été citée lors de son achat par le MTQ, elle ne le serait pas demeurée longtemps...

Pour ce qui est de la deuxième résolution, elle fut le dernier clou qui devait sceller le cercueil. Elle faisait suite à une rencontre tenue entre les élus municipaux, les administrateurs de la Société locale du patrimoine ainsi que quelques représentants du MTQ. Organisée par le MTQ, cette rencontre avait pour but de trouver un terrain d'entente qui permettrait à tous d'être heureux. L'offre du MTQ se résumait à la sauvegarde de la partie la plus ancienne de la maison et à son réaménagement sur le résidu de terrain à la suite des travaux routiers. Malheureusement, cette offre nécessitait l'aval des élus puisqu'une dérogation aux règlements municipaux était nécessaire au réaménagement de la maison. Voici ce que le MTQ reçut en guise de réponse : « la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce n'accordera aucune dérogation (...) il n'y aura aucune possibilité d'émettre un permis afin de relocaliser la maison Bolduc sur ledit résidu de terrain. » Comme la maison était trop imposante pour être démenagée ailleurs dans le village, il ne restait plus qu'à attendre l'inévitable...

L'attitude du député

Nous avons, tout de même, tenté d'obtenir l'appui de notre député, le ministre Robert Dutil. Malheureusement, il choisit la voie de la facilité en nous répétant le message de nos élus municipaux.

Une conclusion à cette mésaventure

Le dénouement malheureux de cette action de sauvegarde m'aura tout de même permis de travailler avec des personnes, fonctionnaires et citoyens bénévoles, dont je n'aurais pas pu connaître autrement la sensibilité à l'égard de notre patrimoine bâti. Je veux souligner leur implication envers et contre tous et les remercier de tout mon coeur. Sans les membres de la Société du patrimoine de Saint-Éphrem et sans l'ardeur de citoyens engagés, il ne serait pas possible de dire aujourd'hui que tout a été fait pour sauver la maison Bolduc. L'histoire retiendra en effet qu'on a fait l'impossible pour que soit conservé ce bien patrimonial exceptionnel dont on n'a plus maintenant que des traces photographiques et des souvenirs.



Vue d'ensemble du carrefour routier
(Photo: Brigitte Grondin)



En cours de démolition
(Photo: Brigitte Grondin)

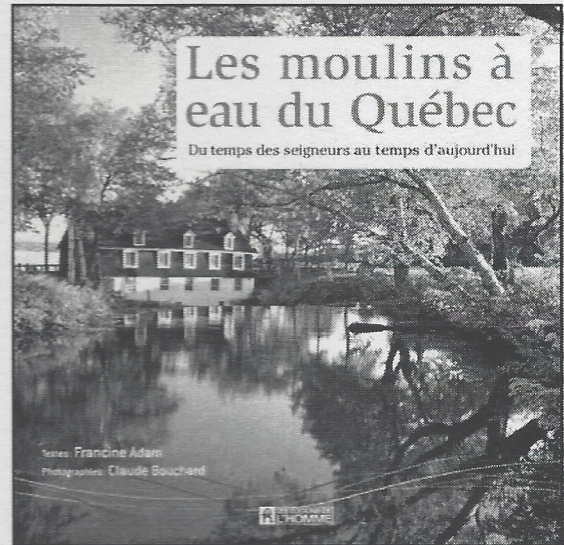


La maison écrasée
(Photo: Brigitte Grondin)

Deux ouvrages sont recensés ici soit *Passion Maisons* tome II et *Les moulins à eau du Québec*.



Tous ceux qui regardent l'émission *Passion Maisons* seront enchantés de la venue du tome II, publié aux Éditions Trois-Pistoles. Sur la couverture, on peut admirer la magnifique maison en pierre érigée par Jean Morisset en 1678 à Sainte-Famille de l'île d'Orléans. Commençons par l'iconographie. Les photos de Christian Lamontagne sont magnifiques, ayant souvent recours au «fish eye» pour montrer l'entièreté d'une mansarde, d'un grenier, d'une petite chambre. Sont incluses aussi des photos d'avant la restauration, ce qui permet d'admirer le travail accompli au fil des ans. Mais ce n'est pas seulement le patrimoine bâti qui est ainsi mis en valeur. En photographiant les intérieurs, sont accessibles les objets du patrimoine, tels les jouets anciens, les coffres en «V», les armoires en pin, les modèles réduits que les ébénistes nomades trimbalaient pour montrer leur savoir-faire aux clients éventuels. Cela, sans compter les collections comme les poteries brunes des Blais de Sainte-Anne-de-Beaupré. Mais à la fin, on peut se demander si le contenu des maisons ne finit pas par prendre trop de place par rapport à l'histoire de leur restauration. Il reste que c'est plein de vie et témoigne du quotidien. Le texte d'André Morin inscrit les repères historiques de façon consciencieuse. On sent la passion de l'auteur pour les vieilles pierres. Mais on peut se demander la pertinence de ses envolées lyriques pour le «magicien» qui, dans les faits, agit simplement comme animateur de la série télévisée. Ce sont plutôt les restaurateurs de maisons anciennes qui font de la magie! On pourrait attendre du livre qu'il soit plus informatif et qu'il décrive les travaux d'une façon réaliste et non impressionniste.



Le livre *Les moulins à eau du Québec du temps des seigneurs au temps d'aujourd'hui* est publié aux Éditions de l'Homme. Il. Ceux-ci ont connu leur heure de gloire au XIX^e siècle car ils témoignent des débuts de l'industrialisation. Mais alors que la majorité des moulins à vent sont protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels, les moulins à eau doivent souvent leur survie à l'acharnement de personnes convaincues. Francine Adam, l'auteure du livre, est passionnée par l'histoire des moulins à eau. Elle a écrit un premier volume en 1978 avec Cyrille Fecteau et ce deuxième volume s'attarde à identifier l'état des lieux plus de trente ans après. Le récit de la survie de chacun des 25 moulins à eau installés dans la région du Saint-Laurent permet de prendre conscience que, derrière chaque moulin se cache une histoire de famille fascinante qui ramène aux fondements même du pays. Le texte est dense, les photos de Claude Bouchard sont très belles, les documents d'archives nombreux, les cartes facilitent l'accès aux lieux. Les touristes et les passionnés d'histoire patrimoniale seront comblés par un tel ouvrage.

Marie-Lise Brunel

MISE SUR PIED D'UN GROUPE-CONSEIL POUR LES MEMBRES

Réal Béland

Un des objectifs de l'APMAQ, depuis sa fondation, est de créer un lien entre les propriétaires et les amis de maisons anciennes pour favoriser l'échange d'informations et d'expériences et pour promouvoir la conservation de notre patrimoine architectural dans un milieu respectant l'environnement naturel.

Divers moyens ont été mis en place pour atteindre cet objectif dont, entre autres, la publication de *La Lucarne*, les visites du dimanche, le congrès annuel, la publication d'un Guide-ressource en 1993* et celle, en 2002 et 2005, d'un Répertoire de ressources spécialisées dans le domaine de la restauration de maisons anciennes.

Il existe également un autre moyen, informel, peu publicisé, encore d'actualité et toujours apprécié qui consiste à recourir, occasionnellement, à un autre membre de l'association afin d'obtenir un conseil (et non une expertise) relatif à la restauration d'un bâtiment.

Dans le but de permettre au plus grand nombre possible de membres de pouvoir bénéficier de ce service, le conseil d'administration a confié au comité Sauvegarde le mandat de constituer un groupe-conseil composé de membres de l'APMAQ ayant acquis, à la suite d'expériences pratiques (sans exclure le volet théorique) diverses connaissances dans le domaine de la restauration de bâtiments anciens.

Mandat du groupe-conseil

Ce groupe-conseil a pour mandat de venir en aide aux membres de l'APMAQ qui sollicitent un conseil en lien avec la restauration de leur bâtiment.

Il est important de préciser que cette aide est gratuite, que le conseil donné se base sur une expérience acquise, en grande partie, empiriquement au fil du temps, qu'il est un avis parmi d'autres et qu'il n'engage ni le membre qui donne le conseil, ni l'APMAQ. De plus, il est recommandé que, par la suite, d'autres personnes soient consultées pour

obtenir plus d'un avis, sans exclure la pertinence de faire appel à l'expertise de professionnels.

Composition du groupe

À ce jour, les personnes dont les noms suivent ont accepté de jouer ce rôle de personne-conseil: Michel Gauthier (La Prairie), Ronald Du Repos (Saint-Joseph-du-Lac), Clément Locat (Saint-Roch-de-l'Achigan), Bernard Drouin (Laval), Jacques Portelance (Berthier-sur-Mer), Austin Reed (Neufchâtel), André De Montigny (Saint-Hippolyte), Roger Arsenault (Sainte-Flavie), Robert Bergeron (Beauport) et Jacques Blais (Sainte-Anne-de-Beaupré).

Fonctionnement

Chaque appel est reçu à l'Écomusée du fier monde. La coordonnatrice de l'APMAQ, Marie-Ferland Gagnon, aura en main la liste des membres du groupe-conseil et leurs coordonnées. Elle transmettra la demande à celui qui réside le plus près du domicile de la personne qui désire obtenir un avis. Le conseiller, après s'être déclaré disponible, entre en communication avec cette personne. Si besoin est, une visite sur les lieux peut être effectuée afin de bien cerner la problématique.

Le conseiller peut, s'il le juge à propos, consulter un ou d'autres membres du groupe afin de donner le conseil le plus pertinent possible. Lorsque le service est rendu, le conseiller en informe le responsable du comité Sauvegarde, Réal Béland.

La liste des membres de ce groupe-conseil demeurant ouverte, tant pour les femmes que pour les hommes, je vous invite à me transmettre, dès que possible, votre nom si vous désirez vous joindre à l'équipe.

*Le Guide-ressource de l'APMAQ est encore disponible. On peut le commander en utilisant le bon de commande qui se trouve sur le site Internet de l'APMAQ à la rubrique «Publications». www.maisons-anciennes.qc.ca

Pour recourir au service du groupe-conseil

Téléphone : 514. 528-8444

Courriel : apmaq@globetrotter.net

CONSULTATION - rappel

Tel qu'indiqué dans le billet du numéro *hiver 2009-2010* de *La Lucarne*, le Conseil d'administration, à l'occasion du 30^e anniversaire de notre association, prépare une consultation sur l'avenir de l'APMAQ. Au cours des prochains mois, tous les membres seront invités à se prononcer sur la pertinence des activités de l'APMAQ et sur l'idée qu'ils se font de notre association dans un avenir lointain. Il ne faut pas confondre cette démarche avec un Plan d'action comme nous en adoptons un à chaque assemblée annuelle et où on se propose de mettre en oeuvre un certain nombre d'activités en fonction de prévisions budgétaires et d'un calendrier. Il s'agit plutôt d'une réflexion prospective, ouverte et libre qui devrait nous amener à tracer des voies dans lesquelles l'APMAQ voudra s'engager. Les membres seront consultés par écrit. À partir des réponses reçues, un document sera rédigé et leur sera soumis pour adoption lors de la prochaine assemblée générale. Le Conseil d'administration remercie les membres de la contribution qu'ils voudront lui apporter à cet égard.

Les galeries et les balcons

Texte et photographies Clément Locat

Les galeries et les balcons sont souvent les premiers éléments qui accrochent l'œil à la vue d'une maison. Qui n'a pas déjà été séduit par les larges galeries qui entourent les cottages anglo-normands (cottage Régence) ou par des balcons très ouvragés de maisons d'influence victorienne. C'est le lieu choisi pour la lecture et le repos en saison estivale.

Historique

La galerie, élément d'abord rudimentaire de la maison au Québec, connaîtra une évolution importante à compter du 19^e siècle avec notamment l'ajout de toiture. La galerie se présente le plus souvent en façade d'une maison, parfois sur deux côtés et exceptionnellement sur trois ou quatre murs d'une résidence bourgeoise. C'est un élément fort utile qui contribue également à l'esthétique de la maison. En effet, la galerie couverte protège les portes d'accès de la pluie et de l'accumulation de la neige en plus d'offrir un espace de vie durant la saison d'été. Sur une façade orientée au sud, une galerie couverte protège les portes et fenêtres du chaud soleil d'été tout en permettant au soleil d'hiver de pénétrer à l'intérieur de la maison.

Les maisons construites avant le 19^e siècle comportaient des petits perrons ou galeries en façade, mais ces galeries n'étaient pas couvertes. Au cours du 19^e siècle, l'adaptation à notre climat nordique et la recherche de confort associées à un courant en provenance des États-Unis amène la généralisation des galeries couvertes dans le paysage architectural québécois. Avec l'influence victorienne, la galerie a été souvent décorée de multiples éléments ouvragés: colonnes de bois tourné, balustrades formées de barrotins de bois tourné ou chantourné ou munis d'éléments en fonte, aisseliers ou consoles, escaliers d'accès avec contre marches ornementées. Quant aux balcons, ils se retrouvent au deuxième étage de maisons plus imposantes et peuvent comporter les mêmes éléments décoratifs que les galeries.

Nombre de maisons existantes seront modifiées au cours du 19^e siècle pour permettre l'ajout d'une toiture sur une galerie existante ou agrandie. Les toitures à pente forte et larmier court du régime français seront modifiées par l'ajout d'un coyau permettant de prolonger la toiture au-delà des murs; on en profitera souvent pour modifier la géométrie de la partie arrière du toit de la même façon afin de conserver un équilibre, ce qui changera l'aspect de ces

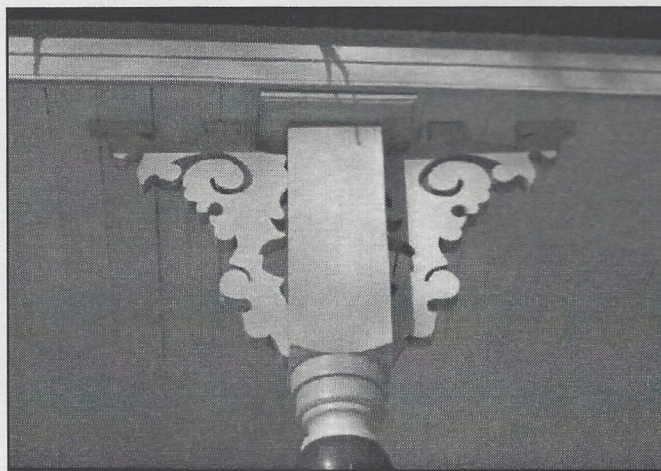
maisons très anciennes. Dans le cas des maisons avec toit en mansarde, un toit indépendant de la toiture de la maison sera ajouté sur la galerie, ce qui sera aussi le cas des maisons imposantes à plus d'un étage. Les maisons du modèle « québécois » seront dotées d'une toiture qui se prolongera en façade, supportée par des colonnes.

Les galeries, et tout particulièrement celles qui sont plus dégagées du sol, possèdent souvent un garde-corps. Les compagnies d'assurances incitent d'ailleurs les propriétaires à

munir les galeries de garde-corps à des fins de sécurité. Il peut s'agir d'une simple main courante supportée par des consoles chantournées mais, plus souvent, ce sont des balustrades munies de barrotins de bois tourné ou chantourné ou de poteaux de fonte.

Entretien et restauration

Les boiseries décoratives des galeries et des balcons ont souvent été les premiers éléments caractéristiques qui ont été détruits lors de rénovations à cause de détérioration ou d'un effet de mode. On voit, hélas, de belles maisons anciennes qui ont perdu leur charme par des rénovations peu



Aisseliers ou consoles chantournées sur colonne de bois tourné d'une maison « québécoise » du milieu du 19^e siècle

judicieuses des galeries comme, par exemple, des balustrades munies de barrotins carrés fixés sur le côté de la main courante ou pire encore, la construction de galeries et de leurs appuis en béton d'aspect lourd et inesthétique. Les galeries et toutes les décorations qu'elles comportent sont des éléments très exposés aux intempéries qui exigent donc un entretien plus fréquent que d'autres éléments de la maison. La peinture doit être refaite régulièrement, spécialement pour les marches et le pontage de la galerie sujets à l'usure; pour ces éléments, la teinture opaque est plus appropriée que la peinture qui a tendance à écailler avec le temps et permettre à l'eau de s'infiltrer et de provoquer de la pourriture.

Lors du remplacement d'une galerie et de ses éléments, il y a des choix judicieux à faire. Pour le pontage de la galerie, les meilleurs matériaux sont le pin traité ou la pruche qui présentent plus de résistance à la pourriture. Un truc simple pour augmenter la durée de ces éléments consiste à placer une feuille de tôle sur les poutres et traverses qui supportent le pontage afin de protéger les supports de l'humidité. Pour les colonnes, les rampes et les barrotins, le cèdre doit être privilégié car sa durée sera beaucoup plus longue que le pin. Certaines quincailleries offrent maintenant des colonnes et des balustres de bois tourné appropriées aux maisons anciennes, mais il faut être prudent et s'assurer que leur diamètre est suffisant. Une autre façon d'améliorer la durée de ces éléments ou d'en faciliter l'entretien est de pourvoir les colonnes d'une base distincte qui, s'il y a présence de pourriture, pourra être remplacée sans affecter la colonne. L'assèchement du pied de la colonne peut aussi être facilité si elle est munie d'un espace d'aération. La peinture ou la teinture opaque doivent être appliquées sur ces éléments tant pour des ques-

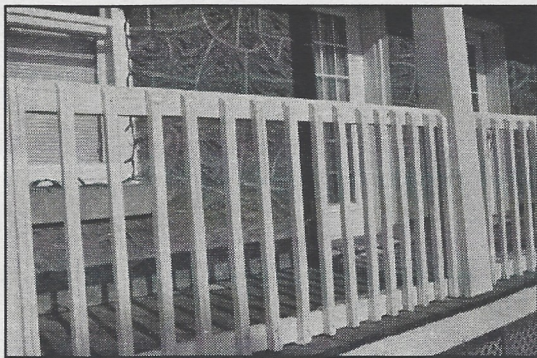


Maison du 18^e siècle avec perron muni d'une balustrade très sobre
(*Les chemins de la mémoire*, II, p. 342)

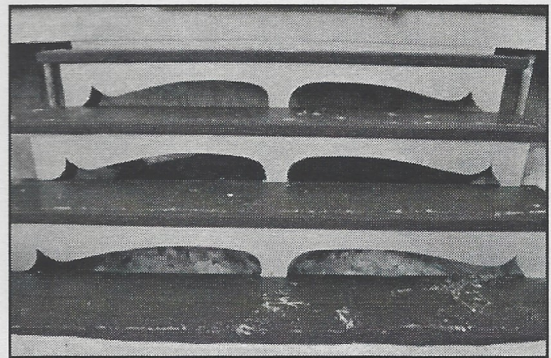
tions esthétiques que pratiques. Dans le cas du bois traité, il est préférable d'attendre un an avant d'appliquer teinture ou peinture afin d'en améliorer l'adhérence.

Pour le support au sol des galeries, la meilleure façon d'obtenir des appuis solides et esthétiques est la suivante : placer dans le sol un cylindre de béton dont la base devrait se trouver sous le niveau du gel mais dont le sommet ne dépasse pas la surface du sol. La partie visible hors terre sera constituée de poteaux de métal ou de bois appuyés sur cette base de béton.

Comme pour toute autre composante d'un bâtiment, il importe de se renseigner et de rechercher les matériaux appropriés pour reconstituer ou remplacer une galerie et ses éléments afin de conserver l'intégrité architecturale de la maison. Dans le cas d'éléments disparus, le recours à des photographies anciennes peut s'avérer fort utile.



Exemple à ne pas suivre tant sur les plans esthétique que technique: barrotins fixés sur le côté de la main courante et lisse basse appuyée sur le pontage, ce qui retient neige et eau, facteurs de pourriture.



Escalier avec contre marches chantournées d'une maison « québécoise » du milieu du 19^e siècle.

ACTIVITÉS 2010

VISITES DU DIMANCHE été 2010

30 mai : Île Bizard

Responsables : Marie-Lise Brunel et Louis Patenaude avec la collaboration de Claudel St-Pierre et de Monique Dagenais-St-Pierre.

13 juin : Boucherville

Responsable : Andrée Bossé avec la collaboration de Suzanne Gibeau Carignan, présidente de la Société d'histoire des Îles-Percée et de Magali Quéval, conseillère municipale responsable du dossier Loisirs, Culture et Patrimoine.

15 août : Contrecoeur

Responsable : Monik Grenier avec la collaboration de Benoît Simard, récréologue, chef de la Division des loisirs et de la culture à la ville de Contrecoeur. Les informations pratiques concernant cette visite vous seront communiquées dans le numéro de l'été de *La Lucarne*.

Si une visite a lieu **en juillet**, les informations voulues vous seront communiquées dans le numéro de l'été de *La Lucarne*.

CONGRÈS 2010

Île d'Orléans

10, 11 et 12 septembre

Responsables : Réal Béland et Antonio Thibault

DÉMONSTRATION 2010

RESTAURATION de PORTES et de FENÊTRES

Lieu : Centre de formation de Neufc hâtel

(Voir *La Lucarne*, p.11 et le site web de l'APMAQ)

CONFÉRENCE GRAND PUBLIC

organisée par l'APMAQ et l'Aqpi
Pierre Thibault, architecte
École d'architecture de l'Université Laval

22 avril 2010 : Québec

(Voir *La Lucarne*, p. 12 et le site web de l'APMAQ)

VISITE À L'ÎLE BIZARD

Dimanche le 30 mai

De l'île Bonaventure... à l'île Bizard

Le 24 octobre 1678, Louis de Buade, comte de Frontenac, concède à Jacques Bizard l'île Bonaventure en fief et seigneurie. Comme toute la côte nord de l'île de Montréal, elle est à cette époque encore inhabitée. Au fil des ans soit vers 1686, l'île Bonaventure devint par référence à son propriétaire L'île du major. Jacques Bizard étant lui-même major de Montréal. Puis, vers 1800 elle prend le nom de L'île Bizard.

En 1842, Denis-Benjamin Viger devint seigneur de l'île. Il y fit construire son manoir à l'entrée du village. Le manoir Viger témoigne encore aujourd'hui de l'époque seigneuriale. Le presbytère, construit en 1843, et la deuxième église, érigée en 1874 ainsi que le manoir font partie du noyau villageois.

Le chemin qui ceinture le pourtour de l'île permet d'apercevoir quelques maisons de pierre bâties par les familles souches du lieu. Sur son côté nord, l'île est reliée à l'île Jésus par un bac à traile en opération depuis plus de cent ans. Le parc régional du Bois-de-l'Île-Bizard et des clubs de golf occupent une grande superficie du centre de l'île.

L'Île-Bizard est un arrondissement de Montréal à découvrir.

Rendez-vous : Les membres sont conviés à 11 heures au Pavillon Vincent-Lecavalier, 488 Montée de l'Église (devant l'école Jacques-Bizard) où un comité d'accueil présentera le programme de la visite. Le repas qu'on aura apporté se prend sur place.

Trajet suggéré

Autoroute 20 ou 40, direction ouest

Sortie boulevard Saint-Jean nord

Sur le boulevard Saint-Jean nord jusqu'au boulevard de Pierrefonds

À gauche sur le boulevard Pierrefonds jusqu'au boulevard Jacques-Bizard

À droite sur Jacques-Bizard

Traverser le pont Jacques-Bizard et à sa sortie, au feu de circulation, tourner à gauche sur le chemin Cherrier. Sur chemin Cherrier, rouler jusqu'à la montée de l'Église.

À droite sur la montée de l'Église.

De Montréal, on peut également emprunter le boulevard Gouin Ouest jusqu'au boulevard Jacques-Bizard où l'on tourne à droite pour ensuite traverser le pont du même nom. Suivre ensuite le trajet suggéré plus haut. L'école Jacques-Bizard est située au 488 de la Montée de l'Église. C'est là que nous avons rendez-vous.

Congrès annuel

Le congrès 2010 aura lieu à l'Île-d'Orléans les 10, 11 et 12 septembre.

Les activités habituelles du vendredi soir, du samedi avant-midi, du samedi soir et du dimanche avant-midi se dérouleront à l'Espace Félix-Leclerc situé à l'entrée de l'île, au 682, chemin Royal, dans la municipalité de Saint-Pierre.

Étant donné que cet arrondissement historique est encore très fréquenté à cette période de l'année et que l'hébergement est constitué principalement de gîtes et de petites auberges, à l'exception de l'Auberge La Goéliche qui dispose de 19 chambres (dont plusieurs nous sont réservées jusqu'au 10 mai), nous vous invitons à effectuer votre choix assez tôt, si vous désirez séjourner sur l'île.

Bureau d'information touristique: 1-866-941-9411

Auberge La Goéliche: 1-888-511-2248

D'autres informations vous seront communiquées dans le numéro de *La Lucarne* de l'été 2010.

DÉMONSTRATION portant sur la RESTAURATION de PORTES et de FENÊTRES

Lieu : Centre de formation de Neufchâtel, 3400, ave Chau-
veau, Québec

Date : mai 2010

Au cours des prochains mois, l'APMAQ organise en coopération avec le *Centre de formation de Neufchâtel* une démonstration sur la restauration des portes et fenêtres de maisons anciennes. Cette activité aura lieu en mai 2010. Le but est de fournir aux participants un supplément de connaissances leur permettant de mesurer la complexité d'une restauration et de juger avec circonspection les propositions que peuvent leur faire, à cet égard, les entrepreneurs. Cette activité s'adresse aux membres de l'APMAQ ainsi qu'au grand public.

On se rappellera qu'au cours de l'hiver 2008, l'APMAQ avait organisé des démonstrations qui faisaient suite au colloque du 17 novembre 2007 sur *la formation aux techniques traditionnelles de construction domiciliaire*. Ces démonstrations avaient été organisées en coopération avec l'École des métiers de la construction de Montréal et le chapitre francophone d'ICOMOS Canada. Elles portaient sur la maçonnerie, la charpenterie ainsi que sur la pose et la réparation du plâtre.

Inscription

Les informations concernant l'inscription à cette activité paraîtront bientôt sur le site de l'APMAQ. Vous pouvez également communiquer à ce propos avec la coordonnatrice, Marie Ferland-Gagnon, au 514 528-8444.

VISITE du VIEUX-BOUCHERVILLE

Dimanche, 13 juin

Lieu de rencontre et heure de rendez-vous

9h45, sur la Place de l'église Sainte-Famille, au Centre Mgr Poissant (ancien presbytère). Ample stationnement autour et derrière l'église. Le Centre Mgr Poissant, propriété municipale, sera ouvert toute la journée pour l'accueil, le dîner (chacun apporte son goûter), l'abri en cas de pluie ou de froid et les sanitaires. Le parc en bordure du fleuve peut s'avérer un excellent choix pour la pause-midi.

Programme de la visite

10h00 Visite-conférence à l'église paroissiale (sanitaires sur place).

11h00 Visite guidée: au moins 3 guides bénévoles de la Société d'histoire des Îles-Percées nous accompagneront dans les rues historiques du village autour de l'église.

12h00 - 13h00: pause-goûter

En après-midi, visites du manoir Boucher de Boucherville (2ème quart du 18ème siècle), de sa métairie adjacente, de la maison victorienne de Jean-Claude et Mariette Savoie, membres de l'APMAQ et d'une autre résidence à déterminer de style québécois. Le circuit s'effectue à pied dans un périmètre restreint.

16h00 Vin d'honneur et hors d'oeuvres, gracieuseté de l'Hotel de Ville. Le maire, M. Jean Martel, regrette de ne pas pouvoir être présent, mais il délèguera quelqu'un de son Conseil.

S'il fait beau, et pour marquer l'occasion, le maire ouvrira l'immense terrain qui entoure sa propriété, la maison Mailhot.

VISITE à CONTRECOEUR

Dimanche, 15 août

Contrecoeur vous ouvre ses portes !

La Ville de Contrecoeur, en collaboration avec la Société d'histoire du Haut-St-Laurent, sera heureuse d'accueillir les membres de l'APMAQ pour une présentation de son circuit patrimonial prévu pour le 15 août prochain.

La Ville de Contrecoeur a beaucoup à offrir en matière de patrimoine bâti étant donné sa configuration territoriale exceptionnelle. Elle compte en effet plus de 20 kilomètres de terre littorale en bordure du majestueux fleuve Saint-Laurent. Cette particularité contribue largement à donner aux quelque 6 000 citoyens de Contrecoeur une qualité de vie exceptionnelle.

Fort de ses 342 ans d'histoire, Contrecoeur a hérité d'un patrimoine unique. Nous y retrouvons, entre autres, l'un des 16 derniers moulins à vent d'origine du Québec, la plus vieille colonie de vacances francophone en Amérique, mais surtout, la Maison Lenoblet-du-Plessis, monument classé historique depuis 1983. Cette maison fut entre autres, le lieu de rencontres stratégiques des Patriotes lors des insurrections de 1837-1838.

Le comité organisateur s'affaire présentement à réaliser un circuit qui répondra aux attentes des membres de l'APMAQ. Des propriétaires de maisons anciennes ont déjà accepté d'ouvrir leurs portes aux visiteurs. Cette visite saura sans doute plaire aux passionnés!

Située en Montérégie, à 40 kilomètres à l'est de Montréal, la ville de Contrecoeur est accessible par la sortie 160 de l'autoroute 30. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.ville.contrecoeur.qc.ca



Maison Lenoblet-du-Plessis à Contrecoeur

En bref...

Vous avez des projets de rénovation ?

Vous avez des projets de rénovation ? Allez consulter le **Guide d'intervention en patrimoine bâti du Bas-Laurent**. Ce guide porte sur divers aspects de la rénovation et se présente sous le forme de fiches (*pdf*) que l'on peut imprimer. Peu importe la région où vous habitez, vous trouverez utile la consultation de ce document.

Ces treize (13) fiches abordent les principaux thèmes relatifs à l'architecture ancienne : les familles architecturales, les fondations et l'isolation, les intérieurs, les revêtements, l'ornementation, les toitures, les vitrines commerciales et l'affichage, les aménagements paysagers, les bâtiments secondaires et le recyclage des bâtiments anciens.

Réalisé par Ruralys grâce à l'initiative des agents du réseau Ville et villages d'arts et de patrimoine du Bas-Saint-Laurent, ce guide est disponible sur le site web de Ruralys.

Ferblantiers - couvreurs



Guy Corbeil
1641 A, 6^e Rang
Saint-Gabriel-de-Brandon
J0K 2N0
Téléphone : (450) 835-2851
Télécopieur : (450) 835-9845
j.corbeiletfiles@hotmail.com



FINITION
INTERIEURE
SYLTRE
ARTISAN PLÂTRIER
PEINTRE

Sylvain Tremblay

Plâtre | Tirage de joints
Sans poussière | Ni sablage
Restauration et Fabrication
Moulures | Rosaces | Stucco | Texture
Travail Garantie, Estimation Gratuite (assurance)
Depuis 1935

6680, Place Beaubien
Montréal (Québec)
H1M 3V8

Bur. (514) 321-3634
Télex. (514) 722-1780
info@syltre.com
www.syltre.com
Licence R.B.Q. 8238-1484-19



Couvre Toit DR inc.

Toitures et rénovation générale
Bardeau de cèdre • Tuiles écologiques
Bardeau d'asphalte • Déneigement
R.B.Q. 8304270506

778, chemin Bord de l'Eau, Saint-Henri QC G0R 3E0
renaldlacroix@yahoo.ca • www.couvretoitdr.com

Le regard d'un artiste sur le quartier de son enfance

Du 21 janvier au 7 mars 2010, Daniel Haïkalo proposait, à l'Écomusée du fier monde, des photographies prises, au cours des années 1970, dans le Centre-Sud de Montréal. Né dans ce quartier en 1954, l'artiste y a vécu jusqu'en 1981.

Les photographies regroupées, dans le cadre de cette exposition, ont permis de mieux connaître cet espace urbain qui s'est caractérisé, entre autres, par ses habitations de fonds de cour, ses ruelles, ses cordes à linge et un grand nombre de maisons de style vernaculaire de la fin du dix-neuvième siècle et du début du vingtième.

C'est à travers son regard de résident et d'artiste que le photographe invite à découvrir divers aspects peu connus d'un quartier ouvrier jadis vivant et habité. Il est à souhaiter que l'événement soit un rappel de l'importance de ce patrimoine trop souvent menacé par le pic des démolisseurs ou par des transformations inopportunes.

Anita Caron

Prix de l'APMAQ - Rappel

On rappelle aux membres qu'ils sont invités à présenter des candidatures aux prix Robert-Lionel-Séguin et Thérèse-Romer 2010. Les règlements des deux prix ont été publiés dans *La Lucarne* hiver 2009-2010. La date d'échéance pour la présentation des dossiers est le 30 avril 2010. Pour plus d'information, on peut communiquer avec Marie Ferland-Gagnon au 514 528-8444.

L'APMAQ - Sondage 30^e anniversaire

Qui sont les membres de l'APMAQ ? Quelles sont leurs attentes, leurs intérêts et leurs goûts en regard de l'association et de ses activités ? Un questionnaire destiné aux membres est inclus dans le présent numéro de *La Lucarne*. Vous êtes invités à le remplir et à le retourner avant le 15 avril. Merci de votre collaboration.

Marie-Lise Brunel

Conférence de l'architecte Pierre Thibault

L'architecte Pierre Thibault donnera une conférence à l'École d'architecture de l'Université Laval, à Québec, le jeudi 22 avril 2010 à 19 heures. La conférence aura pour thème : Comment s'inspirer du patrimoine résidentiel et industriel pour la conception et la construction de bâtiments contemporains dans une perspective de développement durable ? Cette question sera illustrée par des réalisations et des projets actuels et futurs de monsieur Thibault.

La conférence est organisée par l'association *Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec* (APMAQ) et l'*Association québécoise pour le patrimoine industriel* (Aqpi).

Réservations obligatoires auprès de Marie Ferland-Gagnon
514-528-8444 info@aqqi.qc.ca
Entrée libre pour les membres.



maisons traditionnelles
DES PATRIOTES
entrepreneur général inc.

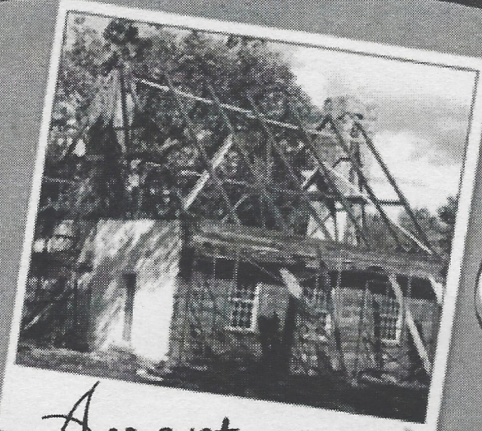
*Authentiques
maisons ancestrales
en inventaire*

**Récupération de bâtiments anciens pour
construction neuve et restauration de bâtiments patrimoniaux.**

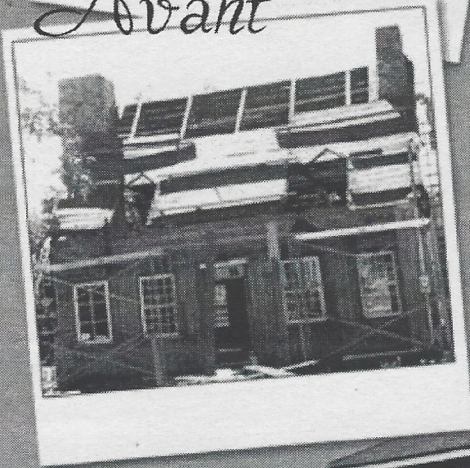
- projet clé en main
 - maisons pièces sur pièces
 - toiture bardeau de cèdre
 - rallonge
 - maisons de pierres
 - finition intérieure et extérieure
 - garage
 - bâtiments en poutres et poteaux
 - travaux de maçonnerie
- le tout dans les règles traditionnelles du métier -

514-464-1444

www.maisonsdespatriotes.com



Avant

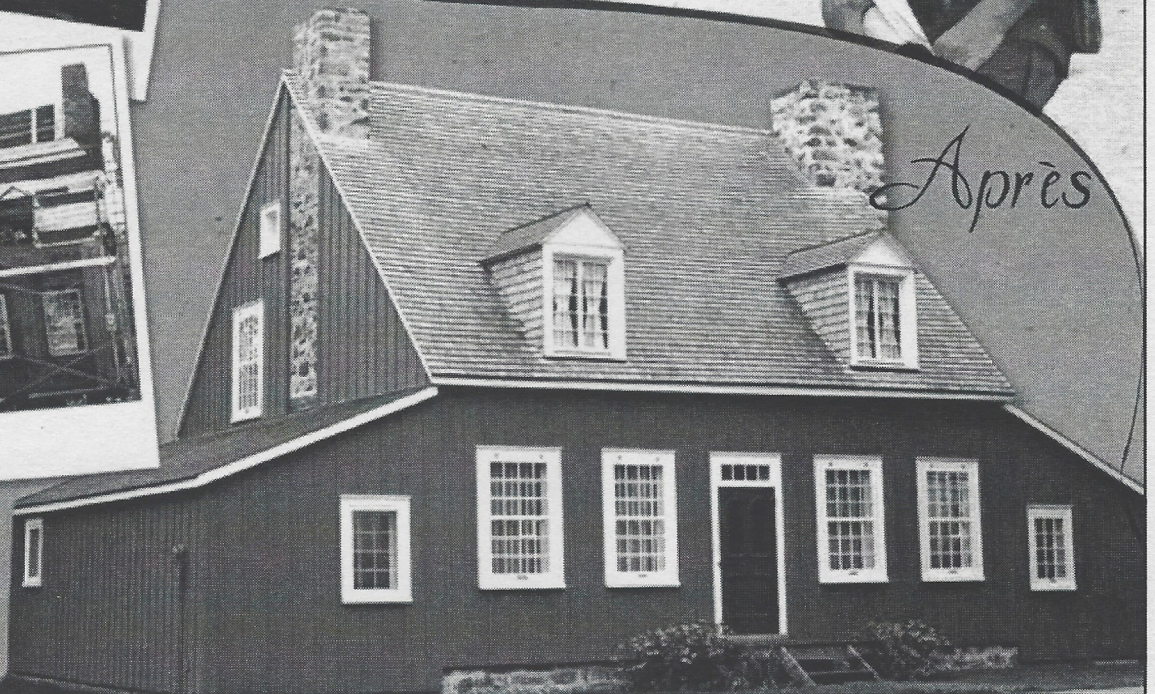


En collaboration avec André Bolduc

Restaurateur de maisons Québécoises,
chroniqueur pour *Passion Maison*
et auteur du livre *L'art de restaurer
une maison ancienne.*



Après



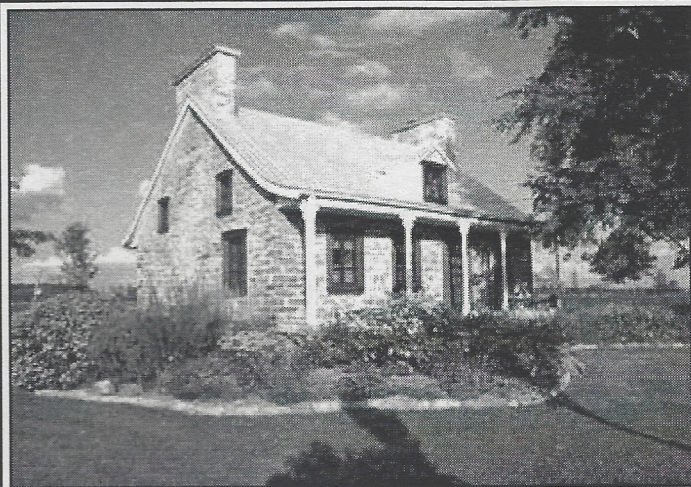
RBQ:8186-0918-22



ANCESTRALE RENOVÉE PROCHE DE MONTRÉAL

Occasion rare, la maison Beauvais est à vendre. Unique dans le secteur Prévile de Saint-Lambert! Et sur le bord du fleuve dont elle est aujourd'hui séparée par la route 132 se trouve la maison Beauvais, une des plus anciennes habitations de la Rive-Sud. Construite vers 1760, elle est entourée par des habitations datant de plus de deux siècles : les maisons O'Donnel et Clerk. Restaurée avec amour nous devons la vendre, elle saura vous charmer.

Prix de vente : 550 000, \$
Alexandra et Atallah (450) 904-3462



MAISON LEGAULT -1823- située à Ste-Scholastique, Mirabel.

Sise sur un terrain de 210 000 p.c. (6 arpents), elle possède 186 ans d'histoire, de droiture et fierté. Elle a su garder son cachet d'antan en alliant l'efficacité d'aujourd'hui. Très bien conservée, unique, restaurée avec goût et souci des traditions, elle a préservée ses poutres de bois, son évier de pierre et son égouttoir.

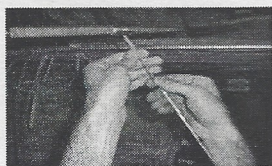
Fenestrations de pin à crémones fait par artisan, 2 foyers rénovés et rejoints, 4 cac, plancher de lattes de pin. Grange restaurée de 20.5 X 30, terrain aménagé avec passion.

\$385 000

*Ruth Aubin/agent Immobilier affilié 450-712-4592
 La Capitale St-Jérôme courtier immobilier agréé*

Vous voulez connaître la date de construction de votre maison ancestrale ?

En utilisant la **dendrochronologie**, nous pouvons dater maisons ancestrales et de toutes structures de bois à l'année près.



Contactez-nous!
www.dendrolab.ca
info@dendrolab.ca
418 736-8331

DENDROlab
 Experts en datation de bois
 par dendrochronologie

MAISON À VENDRE Vaudreuil - Dorion



À quelques minutes de marche du train de banlieue, cette propriété vous offre en plus une vue magnifique sur la rivière des Outaouais.

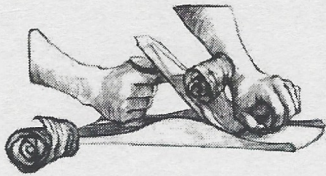
Apparentée au style "craftsman bungalow" avec ses toits juxtaposés aux versants à faible pente, ses fenêtres en paires ou par groupe de trois et ses superbes boiseries, elle possède 5 ch. à coucher - 2 salles de bain - 1garage détaché. Terrain paysagé de plus de 11,000 pc.

Parc riverain à proximité et splendides levers du soleil.

Re/max Royal Jordan
Lynda de Montigny Agent affilié
 Tél. : 514-453-1900 Cell. : 514-497-1495

Ebenisterie Pelletier & fils

Gardien du patrimoine depuis 1890



Balcons,
portes, fenêtres
et projets spéciaux.

Bois ouvré dans le respect
de la tradition.



2995 chemin des Patriotes
Saint-Ours, QC J0G 1P0
(450) 785-2822
www.ebenisteriepelletieretfils.com



Estimation gratuite

restauration LAZARE

MAÇONNERIE PATRIMONIALE / RÉNOVATION



Gilles Paquette

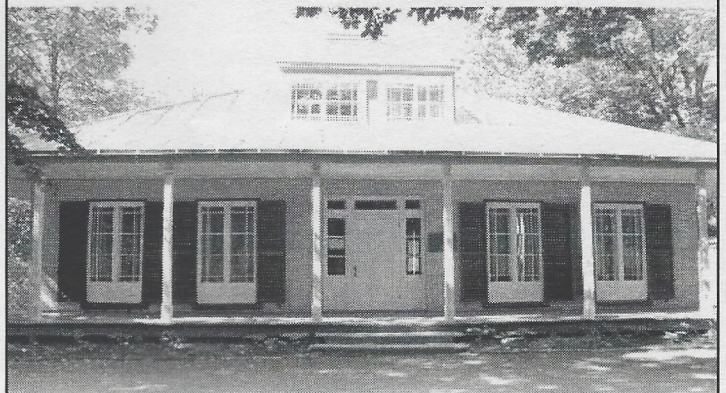
Tél.: 514 425-5552 / Fax: 514 425-1165
www.maconnerie-patrimoniale.qc.ca

LES
TOITURES
TOLE-BEC
INC.

Toitures traditionnelles
à baguettes
à joints debouts
à la canadienne
Cuivre
Acier pré-peint
Ardoise

1212 Tellier, Saint-Vincent-de-Paul, Laval
(450) **661-9737** Site Internet:
tole-bec.com

COUPE-FROID LAPOINTE INC.
une expertise, une renommée !



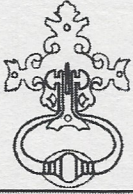
Profitez de notre expérience
de plus de 35 ans dans le domaine des coupe-froid
pour vos portes et fenêtres.

Quelques unes de nos réalisations :

- Maison Henry Stuart • Maison Chevalier • Édifice Honoré Mercier (bureau du premier Ministre) • Assemblée Nationale (Salon Bleu)
- Manoir Mauvide-Genest

1005 Boulevard Des Chutes,
Beauport (Québec), G1E 2E4
Téléphone/fax : (418) 661-4694

Courriel : cflap@sympatico.ca
web : www.coupe-froid.com
Licence RBQ : 2732-1165-36



Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

APMAQ — Association à but non lucratif fondée en 1980

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine apporte un appui financier au fonctionnement de l'Association

RÉTROSPECTIVE

Louis Patenaude

La volonté de doter le Québec d'une Politique du patrimoine culturel (2000) et d'une Loi révisée des Biens culturels (2008) s'inscrit dans la longue édification d'une armature légale et réglementaire en vue de sauvegarder et de mettre en valeur notre patrimoine. Dès 1922, le Gouvernement québécois adopte une Loi relative à la conservation des «monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique». Tenant compte de l'évolution de la notion de patrimoine, nos gouvernements successifs ont révisé cette loi en 1952 et en 1963 afin d'élargir son champ d'action. C'est ainsi qu'on est passé, en 1952, des seuls «monuments historiques» aux «sites historiques», que sont apparues les notions de classement et d'aires de protection et, qu'on institua, en 1963, les «arrondissements historiques». Puis vint la Loi de 1972 qui incluait dans le patrimoine, l'archéologie et les arrondissements naturels. La Loi traitait de «biens culturels» et non plus uniquement de «monuments historiques» et, enfin, elle créait la Commission des biens culturels.

En 1985, un ajout à cette Loi permet aux municipalités de protéger des sites du patrimoine et des monuments historiques en instituant la procédure de «citation». Avec les années, d'autres lois ayant des incidences sur le patrimoine s'ajouteront à celle de 1972. Il s'agit de la Loi sur la qualité de l'environnement en 1972, de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme en 1979, de la Loi sur les archives en 1983, de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel en 2002 et enfin de la Loi sur le développement durable en 2006.

La multiplication de ces lois s'explique par la remarquable prise de conscience patrimoniale de la société québécoise à partir des années soixante. C'est ainsi que nos universités ont créé des cours et décerné des diplômes dans des domaines relatifs au patrimoine, que nos musées ainsi que de nombreux organismes comme l'APMAQ ont entrepris des démarches de sensibilisation auprès des autorités et du public et que des musées spécialisés ont vu le jour. De plus, des municipalités ont adopté récemment une politique sur le patrimoine. C'est le cas, entre autres, de Rivière-du-Loup, de Montréal et de Québec...sans oublier les villes qui traitent de la sauvegarde du patrimoine dans le cadre de leur politique culturelle.

Pourquoi alors, avec une telle armature en place, veut-on réviser la Loi de 1972? Dans son document de réflexion intitulé «Un regard neuf sur le patrimoine culturel» envoyé à tous les organismes consultés en 2008, la ministre répond à cette question de la façon suivante: la Loi est mal ou insuffisamment appliquée, sa portée est encore limitée, «elle manque de mordant» par certains aspects et, à d'autres égards, elle est lourde et contraignante.

Le fait est que, malgré ce fort courant en faveur de la sauvegarde patrimoniale et tous les instruments qui sont maintenant les nôtres, la partie est loin d'être gagnée. Les promoteurs immobiliers et les décideurs politiques n'ont pas spontanément le souci du patrimoine. Il faut constamment le leur rappeler et ces interventions prennent trop souvent l'allure de croisades. Rappelons à cet effet qu'en 2010, soit 88 ans après la première loi, la société québécoise ne dispose toujours pas d'une main-d'œuvre compétente jouissant d'une reconnaissance professionnelle en matière de restauration alors que le savoir-faire traditionnel est en voie d'extinction. Sans compter que beaucoup de propriétaires de maisons anciennes se heurtent aux préjugés des compagnies d'assurance. Enfin, on ne peut passer sous silence que l'automne dernier, nos autorités ont procédé à la démolition brutale d'une maison d'une valeur patrimoniale indéniable (voir l'article sur la maison Bolduc de Saint-Éphrem de Beauce, p. 4).

La révision de la Loi de 1972 projetée par la ministre ne réglera pas tous ces problèmes mais elle constitue un pas supplémentaire important et l'APMAQ suivra ce dossier avec le plus grand intérêt.